

Compte-Rendu du Conseil Municipal du **Jeudi 4 novembre 2021**

Absents : -

Absent excusé : -

1 – Pacte de gouvernance

La loi engagement et proximité du 27.12.2019 prévoit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre un établissement public communal (en l'occurrence PMA) et les communes membres. Par délibération du 14 janvier 2021, PMA a opté pour cette possibilité. Ce pacte a pour objectif la simplification des relations entre les communes et l'agglomération, la diffusion et le partage d'informations ainsi que l'articulation de l'action publique avec la démocratie participative. Ce pacte s'articule autour de quatre axes :

- Les élus communautaires et les instances délibératives de PMA.
- Le processus décisionnel et la place centrale du Maire et des communes membres
- La collaboration communauté – communes
- L'évolution du pacte.

Après présentation de ce pacte par Mme le Maire, le Conseil le valide, à l'unanimité.

2 – Présentation du rapport de la CLECT

La Commission Locale d'Evaluation des charges transférées s'est réunie le 4 octobre 2021 afin de prendre en compte le coût net des charges résultant du transfert à PMA des compétences « eaux pluviales urbaines » et « défense extérieure contre l'incendie », prises récemment. Il appartient aux communes membres de valider ce rapport.

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité accepte ce rapport.

3 – Terrains (Bois)

Dans le cadre d'une succession, la commune a l'opportunité d'acquérir des parcelles boisées. Il s'agit de 3 parcelles d'une surface totale de 89 ares 44 ca. Le montant estimé est d'environ 900 € auquel s'ajouteront les frais de notaire. Mme le Maire fait remarquer qu'il y a lieu de renforcer le patrimoine forestier communal, considérant que la forêt reste une des seules sources de revenus de la commune.

Après délibération, le conseil donne son accord pour l'achat de ces parcelles.

4 – Prix du bois 2022

Le conseil décide de maintenir les tarifs du bois soit :

- Bois d'affouage : 12 € le stère
- Bois façonné livré : 54 €TTC (Façonnage : 31 €HT + Livraison : 9€ +10%de TVA (= 44 €)+ 10 € (au lieu de 12) de bois communal).

Unanimité.

5 -Renouvellement ordinateur Mme le Maire

L'ordinateur portable de Mme le Maire ne fonctionnant plus, il convient d'envisager son remplacement. Un devis a été établi par la société FM informatique (ordinateur reconditionné avec le pack office intégré) pour un montant de 699 € HT. Après comparaison avec les prix du marché, il s'avère que ce prix est acceptable.

Le Conseil, après délibération, accepte ce devis.

6 – Recensement terrains potentiels vergers conservatoires

Contact a été pris avec l'association « les vergers vivants » pour en étudier la possibilité. Pour pouvoir bénéficier de la subvention (Région 70%) la commune doit procéder à la plantation d'une quantité de 15 à 30 arbres. La réhabilitation de variétés anciennes sera privilégiée.

Afin d'envisager la localisation de ces vergers une liste des emplacements communaux potentiels sera établie.

7- Subventions

Des demandes de subvention ont été reçues en mairie : téléthon – banque alimentaire – Solli'cités - Fonds solidarité logement et fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté.

Après délibération, le conseil décide de ne pas y donner suite.

9 – Informations et questions diverses

Chemin de l'Epenay : Suite à la réunion avec les services assainissement et GEMAPI de PMA relative à l'aménagement de ce chemin notamment pour les soucis d'écoulement des eaux pluviales, différentes entreprises ont été contactées pour tenter d'envisager des solutions techniques. Une entreprise a répondu, nous sommes en attente des autres devis.

Places de stationnement : Suite aux infractions constatées par les gardes communautaires, une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un schéma d'aménagement du stationnement dans le village a été demandée à PMA.

Caméra Point R : Nous avons obtenu l'accord de la Préfecture pour l'installation de la caméra. La commande a été passée (Participation à hauteur de 50% par la commune d'Issans), l'installation aura lieu dès que la société aura reçu le matériel (problème d'approvisionnement).

Remplacement velux étage mairie : Suite aux intempéries du mois de juin, des infiltrations au niveau des velux à l'étage de la mairie se sont produites et ont occasionné des dégâts sur les murs et l'isolation de l'ancienne salle CCVR ainsi que dans le bureau de Mme le Maire. L'assurance nous a indiqué prendre en charge uniquement les dégâts, le remplacement des velux (source du problème) étant à la charge de la mairie. Ceux-ci ont été changés par l'entreprise Laurent.

Bio-déchets : PMA organise une réunion pour la remise du matériel dans le cadre des bio-déchets qui aura lieu le jeudi 2 décembre à la mairie de Dung. Une information vous sera transmise ultérieurement.

Arrêtés de péril : Aux vues des risques présentés par la maison LOUDOT et la ferme BAINIER/CHAILLOUX, une procédure de péril a été lancée concernant ces 2 bâtiments situés respectivement au 9 et au 5 Grande Rue.

Fonds de concours de PMA : Suite à nos demandes de subvention concernant la distillerie et le plateau surélevé, PMA nous a attribué un montant de 4 354€ pour la distillerie et 6 268€ pour le plateau rue de la Pérusse au titre des fonds de concours.